

# FLASH **SNIA-IPR**

BULLETIN DES INSPECTEURS D'ACADEMIE - INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX

**JOURNEES MINISTRE**  
**PARIS 23 JANVIER**  
**LYON 24 JANVIER**

<http://www.Snia-ipr.org>

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S 05659

## LE BUREAU NATIONAL DU SNIA-IPR

(SUITE AUX ELECTIONS DU 15 JANVIER 2006)

Président : Michel MAGINOT	<a href="mailto:presidentsnia-ipr@snia-ipr.org">presidentsnia-ipr@snia-ipr.org</a>
Vice-présidents : Alain MERLET Pierre VINARD	<a href="mailto:alain.merlet@ac-creteil.fr">alain.merlet@ac-creteil.fr</a> <a href="mailto:pierre.vinard@wanadoo.fr">pierre.vinard@wanadoo.fr</a>
Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN	<a href="mailto:danielle.kunemann@ac-creteil.fr">danielle.kunemann@ac-creteil.fr</a>
Trésorier : Jean-François LE BORGNE Trésorier adjoint : Bernard LEROUX	<a href="mailto:jean.francois.leborgne@wanadoo.fr">jean.francois.leborgne@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:bernard.leroux@ac-nantes.fr">bernard.leroux@ac-nantes.fr</a>
Membres du bureau, chargés de missions :	Pascale HERTU <a href="mailto:pascale.hertu@easynet.com">pascale.hertu@easynet.com</a> Michel GOUY <a href="mailto:michel.gouy@ac-lille.fr">michel.gouy@ac-lille.fr</a> Roger KEIME <a href="mailto:roger.keime@ac-rennes.fr">roger.keime@ac-rennes.fr</a>

### Vos élus à la CAPN (élections de déc. 2005)

**TITULAIRES : MICHEL MAGINOT, DANIELLE KUNEMANN, JEAN-FRANÇOIS LE BORGNE**  
**SUPPLEANTS : ALAIN MERLET, MYRIAM SAFATLY, ROGER KEIME**

#### **RUE BRIQUE** diététique

Tous les nutritionnistes vous le diront : trop de PISA nuit. C'est un pisa laid, rétorqueront les autres : faute de grive, ça vous bouche un coin. Si, signore, mais ça vous joue quand même un sale tour, comme à Pise... Et, chez nous, on aura beau chanter ♪ *La Tour, prends garde, La Tour, prends garde, De te laisser abattre* ♪, ça penche de + en +, et du mauvais côté. Les experts qui ont sondé le sous-sol se grattent l'auréole, perplexes.

Ça doit être une question de cantine : les élèves y prennent ou non ce qu'on leur propose, et après ils digèrent mal, comme une pizza raplapla quand la pâte n'a pas levé. Alors que là où la cuisine est plus personnalisée, mijotée aux p'tits oignons, et où l'on fait repasser les plats, il semblerait que l'appétit et la digestion soient meilleures.

Mais, que voulez-vous, quand il faut être rationnel, fonctionnel, normé, normalisé et surtout expéditif, avec le moins de vaisselle possible en fin de journée (à cause de la télé)...

Allez, Pisa pour tout le monde ! *Burp !*

*L'heureux traité de l'IPR*

#### **RUE BRIQUE** compte de faits

Il était une fois un ministre inspiré qui d'un trait de sa plume alerte voulut de l'échec scolaire réduire l'ampleur d'un bon gros tiers. Il avait rédigé son compte de faits. Il était sûr, avec Perrault, que tout ce que Fée l'École ne peut que mettre au jour la jeune Princesse ou l'amoureux fils de Roi cachés, comme chacun croit le voir, sous une inexorable peau d'âne.

Au lieu que d'être en butte aux lazzi des critiques de tout poil, il requit de l'École qu'elle changeât ses statistiques et réduisît sans plus attendre son insuccès par le recours à quelque incantation magique : faire réussir.

Il semble pourtant que les magiciens existent, même s'il en faudrait une bonne d'Oz pour changer le cours du petit Chose. Ça ne va pas rigoler tous les jours, mais son sort – trop souvent jeté, trop rarement amélioré – dépend largement de ceux qui savent faire passer l'école des larmes aux rires. Alors, avec Pennac, le ministre pourrait réduire la peau d'âne comme peau de chagrin d'école...

*L'heureux traité de l'IPR*

# EDITORIAL

**F**inalement notre Ministre nous rencontrera en janvier et en deux fois, une journée à Paris le 23, une autre à Villeurbanne le 24. Pourquoi cette séparation du corps : **pour réunir les « inspecteurs territoriaux » ensemble**. Revenons sur ce vocable que notre administration semble apprécier, et dont elle use et abuse depuis quelques temps malgré notre opposition maintes fois réaffirmée. Au premier sens de territorium, étendue de pays où vit une population - de professeurs - nous avons la charge de suivre cette population de professeurs de lycées comme nos collègues IEN-ET suivent celle des LP. Les IGEN font de même au niveau national pour les Agrégés et les CPGE. Les IA-DSDEN font de même avec leur ouailles et dans ce sens nous sommes tous territoriaux (mais pas encore dans la réserve !). Le souci que l'on sent de bien séparer les inspections générales, académiques... montre que ce n'est pas dans cette direction qu'il faut chercher.

Alors peut-être le sens, apparu au XVIIIème siècle, **d'étendue de pays où s'exerce une juridiction** est-il la solution ? Dans ce cas, seuls les IA-DSDEN et les IEN-CCPD sont concernés. Cette tâche d'administration d'un territoire localisé et borné dévolue à nos collègues fait d'eux **les seuls inspecteurs territoriaux**. Curieusement le vocable inspecteur territorial ne semble concerner que les IA-IPR, les IEN-ET et les IEN-CCPD opposés aux inspecteurs généraux ainsi qu'aux IA-DSDEN qui ne seraient donc liés à aucun territoire. Voudrait-on séparer les Inspecteurs d'académie en deux catégories les IA-DSDEN, première catégorie et éligible au plus haut niveau de la nouvelle fonction publique en gestation et les autres de seconde zone ? Pour notre part nous préférons employer notre titre, inspecteur d'académie. Cela bien sûr pose le problème des IEN-ET et de leur positionnement, question qu'il nous semble grand temps de se poser. **Monsieur le Ministre, vous allez bien sûr, nous rassurer, les Inspecteurs d'académie sont et resteront toujours une catégorie de la fonction publique ?**

Refermons cette parenthèse sémantique pour nous pencher sur ces journées. Pour la première fois notre corps ne sera pas rassemblé et entendra donc la parole ministérielle en deux lieux. Cela permettra sans doute à notre Ministre d'annoncer **deux fois plus de mesures**, car nous n'osons imaginer que le 24 ne sera que la redite du 23 sans effet d'annonces nouvelles pour les collègues. Rappelons, et nous le rappellerons à l'intéressé les 23 et 24, que dans ces temps difficiles le corps des IA-IPR (et pourquoi pas le dire, les corps d'inspection en général attendent des réponses concrètes aux questions posées déjà en juillet. X. Darcos avait clairement indiqué que l'importance des tâches confiées et la confiance placée en nous justifiaient un autre sort que celui qui nous est fait. Pour l'instant, comme tous les fonctionnaires, nous voyons l'indice du coût de la vie augmenter et nos traitements faire du sur-place. Comme tous les habitants de ce pays et surtout comme tous les professionnels **qui utilisent leur véhicule** pour travailler, nous voyons les prix à la pompe s'envoler, par contre nos remboursements, dont on souligne (et on reconnaît en haut lieu) l'insuffisance actuelle, ne bougent pas. Et encore, dans certaines académies, faute de crédits, certains collègues sont priés d'exercer leurs talents dans la ville siège du rectorat. **Monsieur le Ministre, quelles solutions concrètes annoncerez-vous sur ce dossier urgent ?**

Autre souci récurrent, on nous demande d'expérimenter un (non, deux !) carnet(s) d'évaluation des connaissances et compétences alors que ce dernier est lié à la mise en œuvre du socle dont curieusement, à part la DGESCO, le sort ne semble pas alerter outre mesure le monde éducatif. On est tous conscients qu'une réforme en profondeur est nécessaire (et sans doute urgente) à notre système éducatif mais on préfère depuis des années naviguer à vue et au plus près. Le dossier des retraites qui a finalement été résolu (pour combien de temps ?) à chaud et dans la douleur est typique de ce pilotage. **Mais nous nous inquiétons sans doute pour rien et les journées de janvier viendront après la tradition d'automne apporter toute la lumière nécessaire.**

Et puis Noël sera passé et nul doute que le papa Sarkozy n'aura pas oublié ses inspecteurs...« territoriaux ». Après tout, à Noël, qu'importe le soulier, s'il est bien rempli ! De joyeuses fêtes à toutes et à tous avant nos rencontres de janvier. Et en attendant ce rendez-vous, tous mes vœux pour une excellente année 2008.

**Michel Maginot**

## L'ACTION DU BN

### REUNION D'AUDIT SUR LES FRAIS DE DEPLACEMENT

**Lundi 10 septembre 2007**

*Relevé de conclusions*

#### **Syndicats représentés :**

SIA, SIEN UNSA Education, SNPI FSU et **Snia-ipr**

**Pour l'Administration :** Claude LECOMTE (IGAEN, ex-directeur adjoint de la DE) : [claude.lecomte@education.gouv.fr](mailto:claude.lecomte@education.gouv.fr) . Alfred GILDER (Contrôleur financier au Ministère des Finances) : [alfred.gilder@finances.gouv.fr](mailto:alfred.gilder@finances.gouv.fr)

#### **OBJECTIF DE LA REUNION :**

C'est un audit de modernisation destiné à améliorer le fonctionnement du système à moyens constants. La lettre de mission de M. Lecomte et M. Gilder (qui peut être consultée sur le site du Ministère des Finances) mentionne le mal-être des Inspecteurs quant aux frais de déplacement et s'étend également aux IG, professeurs à service partagé, COP, médecins scolaires, ainsi que la participation des inspecteurs aux examens et concours. Il s'agit de faire un diagnostic rapide et des propositions concrètes, pratiques et raisonnables. L'objectif n'est pas de réduire le coût ni de faire des économies mais de redéployer les moyens pour une plus grande efficacité et une meilleure satisfaction des personnels. Il ne sera pas publié de rapport ; celui-ci sera intégré dans un ensemble plus large puisque c'est la dernière vague des audits de modernisation, le système ayant changé récemment. Les conclusions doivent être remises le 15 novembre.

#### **POINTS PRINCIPAUX RETENUS APRES L'ETAT DES LIEUX FAIT PAR LES REPRESENTANTS DES INSPECTEURS (IEN-ET, IEN-CCPD, IA-IPR)**

- La grande disparité de fonctionnement entre les académies a été souvent mentionnée, et la nécessité d'une harmonisation des pratiques est indispensable.
- Mise à disposition des personnels d'un véhicule (de service ou de fonction, appartenant à l'administration ou avec un système de crédit-bail), avec une certaine souplesse dans le fonctionnement. Le coût en sera étudié avec précision.
- Système de réservation (hôtel, train, etc.) par le rectorat ou l'IA pour éviter que les inspecteurs ne perdent du temps à ce genre de tâche peu pédagogique.
- Transparence et concertation pour établir les enveloppes en fonction des besoins réels.
- Retenir 'l'itinéraire malin' qui permet à l'inspecteur de gagner du temps et non celui qui permet à l'administration de grappiller quelques km, donc quelques euros.
- Remboursement des frais au taux fiscal.
- Le personnel n'a pas à faire l'avance des frais de déplacement.
- Faire preuve d'une certaine souplesse ; par exemple accepter de rembourser des frais de véhicule ET (non 'ou') des billets de train (ou RER).
- Remettre en perspective certaines missions qui font déplacer beaucoup de monde pas toujours de façon utile (Jury Académique pour un nombre réduit de PE).
- Le problème du SIEC a été évoqué.

#### **CONCLUSION**

L'intervention du **Snia-ipr** s'est basée sur le Flash n°27 que nous avons remis à nos deux interlocuteurs car il résume très bien la situation et donne des éléments chiffrés précis. Chaque

organisation a remis un document écrit faisant état de ses remarques et propositions, qui vont toutes dans le même sens.

Le SIEN-UNSA et SNPI-FSU ont également pris en compte la situation des IEN-CCPD et la diversité de leurs interventions selon qu'ils sont en secteur rural ou urbain. Par contre le SIA et le SNIA-IPR n'ont abordé que le problème des inspecteurs du second degré.

L'entrevue qui a duré 2h1/2 s'est déroulée dans une ambiance cordiale dont l'humour n'a pas été absent. Nous avons le sentiment d'avoir été écoutés et entendus. Il faut dire que l'expérience de C. Lecomte à la DE est un atout précieux car il connaît bien notre situation dans la diversité des académies et a été à même de la résumer de façon précise. Nos suggestions ont été reformulées avec pertinence.

Attendons maintenant de voir si cela sera suivi d'effets, et lesquels... ?

\* \* \*

## Réunion du BN

**Jeudi 8 novembre 2007**

Présents : Michel Gouy, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot, Alain Merlet, Myriam Safatly. Excusés : Pascale Hertu, Bernard Leroux, Roger Keime, Pierre Vinard.

### 1- AGENDA

15/11 : CSE annulé

16/11 : réunion de travail avec le SNPDEN reportée (menaces de blocage SNCF et RATP), sans doute en janvier

28/11 : 9h30 CAPN pour la Hors-Classe 2002. Jean-François Le Borgne, Michel Maginot et Myriam Safatly y siègeront

12/12 : BN à 14h au lycée Rodin

13/12 : CSE

21/12 : CAPN pour la Hors-Classe 2008. Heure à préciser

11/03 : BN à 14h au lycée Rodin

### 2- ETAT DES ADHESIONS

Le bilan est assez contrasté. Certaines académies atteignent un taux d'adhésion très fort (jusqu'à 86%), d'autres par contre sont en retrait par rapport à l'année dernière. Il est demandé aux DA de solliciter les collègues puis d'envoyer les fiches et les chèques le plus rapidement possible.

### 3- CAPN DU 28 NOVEMBRE

Elle reprendra le passage à la Hors-Classe 2002 suite à la réclamation d'un IPR, adhérent d'un syndicat concurrent, qui estime qu'il aurait dû passer un an plus tôt. Tous les cas seront donc repris.

### 4- CAPN DU 21 DECEMBRE

Elle concerne la Hors-Classe 2008. Le texte officiel est paru et a été mis en ligne.

Rappelons que c'est un tableau d'avancement (et donc on ne candidate pas) ; que le recteur (pas le SG ou le DRH) doit recevoir tous les promouvables et porter à leur connaissance son évaluation ('proposé' ou 'non proposé') ; que cette évaluation du recteur tient compte de l'avis formulé par l'IGEN mais ne dépend que du recteur, supérieur hiérarchique. Elle tient compte du travail de l'IPR et de son engagement dans l'académie ; que le fait de pas être proposé barre

**FLASH** Snia-ipr N° 46

pratiquement toute chance d'être promu (même si en CAPN nous demandons une justification de cette non proposition), d'où l'importance pour les collègues dans ce cas de fournir aux commissaires paritaires des informations pour argumenter leur cas ; que la plupart des promouvables sont proposés, les promus seront donc choisis selon des critères : l'an dernier, ancienneté dans le grade, ancienneté dans l'échelon A3 ; enfin, le SNIA-IPR insiste pour que le promu exerce des fonctions d'IA-IPR ou pour le moins que sa carrière réponde aux exigences du texte sur la richesse de ces fonctions.

50% de la promotion 2000 devrait être promu au 1° septembre 2008, le reste de la promo 1999 sera promu au 1° janvier 2008.

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

- M. Maginot donne lecture d'une réponse du Doyen Perret dans lequel celui-ci exprime son grand intérêt quant à la gestion de la situation des IPR par liste d'aptitude.
- M. Maginot a écrit à X. Darcos (voir ci-dessous rubrique courrier) pour lui demander où en est l'augmentation de notre indemnité, évoquée lors de notre rencontre en juillet. Elle ne semble pas prévue au budget.
- **Evaluation des enseignants** : il nous faut réfléchir aux conditions correctes d'une co-évaluation avec les chefs d'établissement qui se profile dans l'avenir. Il ne faut pas qu'elle se fasse aux dépens de l'inspection et de l'entretien individuels qui permettent d'établir un rapport humain. Évalue-t-on des enseignements ou des enseignants ?
- Que fait le système des rapports d'inspection ? Comment les conclusions sont-elles utilisées ? Se pose le problème de nos préconisations. Quel en est le suivi auprès des chefs d'établissement ? Nous manquons de moyens pour en vérifier la mise en œuvre.
- **Livrets de compétences** : la discussion s'engage sur leur présentation et le moyen de les rendre opérationnels auprès des professeurs qui manquent pour le moment d'information et de formation. Cette évaluation par compétences est totalement nouvelle et les déroute. L'expérimentation actuellement en cours devrait permettre de mettre au point un livret définitif par rapport aux deux exemples présentés et analysés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h.

\* \* \*

### CAPN 28 novembre 2007

**C**onvoquée suite à l'arrêt du Conseil d'Etat annulant le tableau 2002 (à la demande d'un collègue non retenu qui avait attaqué sur plusieurs points et finalement a gagné sur un point de forme\*).

Il s'agissait donc de reprendre le travail, tâche délicate puisque 101 collègues avaient bénéficié en 2002 de la promotion HC. Dans une déclaration préalable, le SNIA-IPR a dit son hostilité à ce genre de recours dangereux. Il a réaffirmé son opposition à toute modification des promotions prononcées et que si le réexamen des cas faisait apparaître la nécessité d'inscrire un (ou plusieurs) nouveau(x) collègue(s), cela ne pourrait se

faire que par une inscription sur la liste complémentaire.

Le Snia-ipr demande d'abord que soit réexaminé les cas des collègues non proposés puisque un avis négatif (du recteur ou de l'IGEN en 2002) empêchait la promotion. Le cas d'un collègue non promu sur avis négatif du recteur (alors que le supérieur hiérarchique avait donné un avis favorable) a retenu notre attention d'autant que ce collègue changeant d'académie était promu l'année suivante avec un avis très favorable de son recteur.

Le cas des collègues proposés et non promus est ensuite examiné avec une attention particulière pour les collègues qui sont partis à

**FLASH** Snia-ipr N° 46

la retraite sans HC. Le cas d'un collègue retient la CAPN longuement.

Finalement la DE propose le vote de la reconduction pure et simple de la liste de 2002. Le SNIA-IPR s'abstient. Il n'y a aucune raison de voter contre cette liste de 2002 validée par la CAPN de l'époque mais les évolutions connues depuis (accès les années suivantes des refusés 2002, départs en retraite) changeaient quelque peu la donne et, dans un cas au moins, une inscription sur la liste complémentaire aurait pu s'envisager, avec cependant les risques d'un nouveau recours d'autres collègues s'estimant désavantagés par cette modification. Une autre difficulté venait d'un changement des règles retenues pour l'accès depuis 2002.

**Questions diverses posées par le SNIA-IPR**

. Le Cabinet suite à notre lettre concernant le remboursement des frais de déplacement dans

un contexte plus qu'inflationniste du pétrole a demandé une note à la DE qui s'est retournée vers la direction financière. Le Cabinet devrait recevoir une délégation du SNIA-IPR rapidement sur ce sujet sensible.

. Pour la HC 2008 à notre demande la DE indique que le ratio de 50 % serait maintenu mais non acté pour l'instant (la Capn est le 21 décembre !).

Enfin, Madame Matringe nous informe que le Ministre rencontrera les IA-IPR et les IEN-ET les 23 (Paris pour les académies de l'Ouest) et 24 (Lyon pour l'Est) janvier.

\* Les deux commissaires HC qui **siégeaient en 2002 avaient vu en... 2003** leur promotion annulée avec les tableaux d'avancement cassés de 98, 99 et 2000.

**Michel Maginot, Myriam Safatly,**

### LE SYNDICAT ECRIT : - à la DE

**Madame la Directrice,**

Je viens une nouvelle fois vous solliciter au sujet du cas de Madame .... Cette « future collègue IA-IPR depuis deux ans » mérite toute notre attention et un effort pour résoudre au mieux son cas. La piste disciplinaire semblant fermée cette année, vous aviez fort justement évoqué une piste IAA qui permettrait à Madame ... de bénéficier de la promotion au grade d'IA-IPR. Bien sûr cette piste était pour vous plutôt à suivre en 2008 mais le fait qu'il existe des postes d'IA-DSDEN non pourvus va libérer des postes IAA. Madame ... qui possède les qualités et l'expérience nécessaires à cette fonction pourrait être opérationnelle rapidement et donc prétendre fort logiquement à l'un des ces postes d'IAA. Pour notre part, nous serions très sensibles à la résolution dans un délai rapide de son cas qui nous semble une injustice et plus généralement remet en cause la promotion par liste d'aptitude.

Vous savez que le SNIA-IPR a été (et est toujours) très opposé à une promotion automatique sur le poste d'origine sans rapport avec l'activité des IA-IPR mais lorsque les collègues IEN ont vu leur expérience et leurs compétences reconnues par la liste d'aptitude et sont prêts à accepter cette mobilité, il nous semble indispensable que cette promotion théorique devienne réelle, surtout lorsque l'on se trouve dans une situation prévisible pour la deuxième année consécutive.

En espérant que la situation de Madame ... pourra trouver une solution rapide et conforme à l'intérêt de tous, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

### - au MINISTRE

**Monsieur le Ministre**

Lors de l'audience de juillet, le SNIA-IPR avait attiré votre attention et retenu votre écoute sur le problème du remboursement des **frais de déplacement** des Inspecteurs. L'insuffisance de ce remboursement devient encore plus criante alors que le prix des carburants connaît une hausse continue. Cette hausse a fait réagir plusieurs catégories professionnelles dont les doléances ont été entendues avec raison. Le SNIA-IPR souhaite en attendant une amélioration de ces remboursements qu'une des mesures proposées en juillet (une augmentation significative de l'ICA) trouve une traduction rapide.

En espérant que la situation des Inspecteurs retiendra aussi l'attention du gouvernement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

## DOSSIER HORS CLASSE 2008

Rappel historique qui n'a rien à voir avec le sujet, quoique !...

**L**a hors classe n'est pas tombée de cieus céments mais a été obtenue grâce à l'action syndicale ! Elle a d'abord concerné 10 % du corps pour arriver aujourd'hui à presque l'ensemble du corps. Cette mesure, oh combien attendue, n'a pas été, évidemment, réservée aux seul(e)s syndiqué(e)s, mais a profité à l'ensemble du corps permettant un différentiel avec le corps vivier des Agrégés. **L'action syndicale**, qui repose sur la force des syndicats, **reste toujours d'actualité pour obtenir des avancées** encore nécessaires pour une vraie reconnaissance de notre corps et de notre travail. Le syndicat est bien sûr bien pratique pour obtenir rapidement un aperçu de sa situation et de son éventuelle promotion, on sait que l'on peut compter sur lui pour défendre son cas personnel (sans nuire à l'intérêt collectif) mais il serait souhaitable que tous nos collègues aient conscience que **seul un syndicat puissant** et reposant sur un nombre d'adhérents important **peut être entendu**. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps d'adhérer pour participer à l'effort collectif qui permet ensuite de toucher les dividendes. La stratégie du passager clandestin qui profite des avantages acquis sans s'engager trouve vite ses limites ! Le syndicat est moins audible et personne n'obtient plus rien ! Ces propos ne sont pas alarmistes puisque votre syndicat, le SNIA-IPR, a dépassé les 500 adhésions d'actifs au 01/12/2007 et atteindra sans doute les 600 (record jamais atteint) syndiqués à la fin de l'année. Soit PRATIQUEMENT 50 % du CORPS ! Si l'on tient compte du champ principal de syndicalisation, les IA-IPR disciplinaires, c'est bien plus ! Qui dit mieux aujourd'hui dans la fonction publique ? Les Chefs d'établissement, les IA-DSDEN et les IEN, trois corps d'encadrement comme nous.

Mais il me semble important d'attirer l'attention de tous sur ce point. En effet, des collègues, anciens syndiqués qui ont renoncé à reprendre leur carte me disent leur découragement devant la passivité du corps et le peu de résultats obtenus par l'action syndicale. **Ils ont raison** en partie **sur la passivité du corps** : plus combattifs nous aurions obtenu plus et plus tôt mais n'est-ce pas la rançon d'être un corps d'encadrement responsable ? Brûler des pneus devant les rectorats, réveiller le recteur dès potron-minet par un concert de klaxons, « prendre en otage les usagers » si l'on en croit les précédents d'autres professions, attireraient l'attention des médias (et donc du pouvoir) sans nul doute, mais cela correspond-il à notre culture ? **Par contre sur les acquis**, ils se trompent : tout, certes, n'a pas été obtenu, mais ce qui l'a été n'est pas négligeable surtout mis en relation avec la passivité dénoncée. Plus que jamais la force du syndicat repose sur ses adhérents et leur engagement. Notre stratégie d'un rapprochement et d'une action commune avec le SNPDEN et le SIEN-UNSA repose sur notre représentativité. Les relations avec les autres syndicats sont bonnes et se réchauffent avec le SIA qui nous sollicite pour une action commune. Pour l'instant, elle nous semble difficile, mais si l'on parvenait à se fixer des objectifs et une éthique communs, pourquoi pas ?

Refermons cette parenthèse historico-syndicale pour en venir au fait.

**La CAPN du 21/12/2007** aura à donner un avis sur les promotions à la Hors classe 2008.

La procédure est simple, c'est un tableau d'avancement et l'administration inscrit tous les promouvables. Si c'est votre cas, **vous avez fait l'objet d'une procédure d'évaluation** (la première année de l'inscription) qui a conduit votre recteur à **porter et à vous communiquer un avis** sur votre façon de servir (**proposé ou non proposé**) après vous avoir reçu.

**FLASH** Snia-ipr N° 46



L'action syndicale a conduit à l'adoption d'une ligne de conduite par la CAPN (partagée par les élus et l'administration) :

- ❖ Sont promouvables et classés par l'administration sur la liste, les collègues qui ont un **avis proposé** (et l'ancienneté nécessaire au 1/1/2008, soit, titularisés en 2002 et avant). Ce classement fait une large part à l'ancienneté dans la fonction d'IA-IPR, mais la DE y insuffle toujours une part de « mérite » (qui joue pour l'ordre mais pas pour la promotion sauf exception rarissime).
- ❖ **L'action du SNIA-IPR consiste à vérifier que l'on a tenu compte (et à faire rectifier le cas échéant)**
  - du cas des collègues qui ont un avis défavorable (il doit être sérieusement motivé)
  - du respect de l'ancienneté (8 ans comme IA-IPR)
  - des conditions particulières (par exemple un collègue jeune qui ne serait pas encore A3 ne retire pas de bénéfices immédiats de la HC mais prend une place, son cas peut être revu l'année suivante)
  - des collègues âgés qui risquent de partir en CN si on ne les promeut pas rapidement
  - des collègues qui attendent depuis quelque temps la HC refusée par le passé mais qui méritent que leur cas soit revu
  - que les collègues exercent bien les fonctions d'IA-IPR.
  - à vérifier qu'il n'y a pas d'oublis.
  - à vérifier que les renseignements connus et utilisés par l'administration sont exacts.

Cette année encore, notre corps devrait bénéficier d'un ratio promus/promouvables très favorable (50 %). **Ce ratio est un acquis de l'action syndicale menée à l'automne 2004.**

Après la CAPN (sans doute en début d'après-midi), les résultats **seront en ligne** sur le site **snia-ipr.org** où vous pourrez les consulter (rubrique documents d'actualité). Les promouvables recevront un mél les informant de la décision les concernant. **Les adhérents seront prévenus par téléphone.**

## Que faire en pratique ?

S'assurer que toute la procédure a bien été respectée

Envoyer à vos commissaires du SNIA-IPR **la fiche remise par votre DA**, avec éventuellement copie de votre dossier\*.

**\* Le SNIA-IPR pour des raisons d'éthique détruit systématiquement après chaque CAPN les dossiers envoyés. Nous vous demandons donc de renvoyer un dossier même si vous l'avez déjà fait l'an dernier. Merci.**

Attendre le 21/12 et la fin de la CAPN pour faire sauter les bouchons de champagne, soit pour fêter la promotion enfin obtenue, soit noyer la déception...

Le reclassement se fera automatiquement au 1/1/2008 (pour la promo 99) et au 1/9/2008 pour la promo 2000.

\*\*\*

## Déçu(e) ?

Malgré votre excellent dossier, votre nom ne figure pas sur la liste alors que les remarques élogieuses de votre recteur laissaient augurer un destin HC sans nuages. Plusieurs explications :

- **d'autres plus anciens** (et tout aussi méritants - tout le monde ou presque a un excellent dossier-normal- !) sont classés avant vous (promo précédente, ancienneté dans l'échelon A3).
- **ou votre jeunesse vous a desservi** : la HC est bien sûr honorifique et à ce titre devrait être décernée en temps et en heure à chacun. Les contingences font que parfois il est préférable de favoriser un collègue âgé qui sans ce coup de pouce partirait à la retraite à la CN au détriment d'un « jeune » qui peut attendre l'année suivante sans perte de traitement puisqu'il ne pouvait prétendre à l'échelon B2. Les commissaires (et l'administration) veillent à ce que ces collègues « sacrifiés » soient promus dès qu'ils peuvent bénéficier concrètement de ce passage à la HC. Cette procédure n'est quelquefois pas comprise mais le syndicalisme suppose parmi les valeurs qui donnent tout son sens à son action celle de **solidarité**, un peu oubliée au profit de l'individualisme forcené.
- ou votre carrière fait que **ce passage n'est pas prioritaire** : détachés divers, IA-IPR exerçant dans le premier degré. Nous nous sommes expliqués sur ce point, le concept d'IA-IPR en circonscription est une absurdité inventée dans un obscur cabinet ministériel pour favoriser en son temps le corps unique. Notre statut comme le texte encadrant la liste d'aptitude sont clairs, seuls les collègues IEN **prenant un poste d'IA-IPR** peuvent être promus. Par extension, il nous semble que la HC qui récompense **une carrière exceptionnelle d'IA-IPR** ne peut être acquise par des collègues qui sont restés en Premier degré sans jamais prendre des fonctions d'IA-IPR. Ceci pour le principe, dans la réalité, la CAPN examine tous les dossiers avec attention, les collègues encore en poste en Premier degré étant peu nombreux et certains présentent une carrière suffisamment riche pour retenir notre attention. N'oubliez pas que la plupart des promus ont attendu de deux à... années avant d'être promus.

## Quel avenir pour la Hors classe

D'abord, la gestion de cette hors classe va accuser les à-coups du recrutement même si l'on conserve le ratio de 50 %. Le passage actuel entre 8 et 9 ans d'ancienneté risque d'être allongé. Cette ancienneté requise, même réduite au minimum des 8 ans semble bien longue pour les collègues qui rentrent dans la carrière lorsqu'ils sont déjà au A3.

Lors de sa création, il y a dix ans, la Hors classe apparaissait à la fois comme une réponse au manque de différentiel de traitement avec le corps vivier et une récompense au mérite pour une minorité de collègues. 12 ans d'attente étaient alors la norme. Le temps passant et la pression syndicale aidant, elle est devenue un échelon de fin de carrière pour beaucoup et même de milieu de carrière pour un certain nombre entrés jeunes dans la carrière.

Pour un IA-IPR recruté en début de quarantaine (profil recherché a priori), le travail d'IA-IPR est pendant huit ans magnifiquement reconnu par l'échelon A3 (déjà détenu souvent dans la carrière précédente de professeur agrégé), puis vers 50 ans le B3 est atteint. Pourtant la retraite est encore loin et cet IA-IPR moyen va stagner pendant quinze ans -au moins- à cet indice.

Il est temps de songer à une véritable carrière pour les IA-IPR avec la création d'une classe exceptionnelle permettant d'accéder à l'échelle C. Une carrière pourrait donc s'étaler sur une vingtaine d'années : stagiaires 2 ans, puis passage à la HC au bout de cinq ans (d'ancienneté

au A3 et d'IA-IPR) puis possibilité d'accès à la classe exceptionnelle au bout de cinq ans au B3. Cet échelon d'accès à l'échelle C pourrait correspondre à l'exercice de fonctions particulières.

## CSE 13 décembre

### *Ordre du jour*

1. Arrêté fixant le programme d'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans du palier 1 du collège.
2. Arrêté modifiant l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités pour le brevet informatique et internet.
3. Décret relatif au diplôme national du brevet et modifiant le code de l'éducation.
4. Arrêté modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.
5. Arrêté portant cessation de la préparation et de la délivrance du brevet de technicien, spécialité collaborateur d'architecte.
6. Arrêté relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du bac général et technologique pour les candidats présentant une déficience du langage ou de la parole et pour les candidats handicapés auditifs.
7. Arrêté relatif à la dispense de langue vivante 2 du bac techno série STG pour les candidats issus des classes de BEP.
8. Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 1996 relatif aux bacs pro des secteurs relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture.
9. Arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « assistant(e) manager ».
10. Arrêté modifiant l'arrêté du 7 septembre 2000 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion des organisations ».

\*\*\*

### NOTE DE LECTURE SUR UN RAPPORT DE L'IGEN

LES LIVRETS DE COMPETENCES : NOUVEAUX OUTILS POUR L'EVALUATION DES ACQUIS  
Rapporteurs : Alain Houchot et Florence Robine.

Voilà un rapport qui est la suite attendue de celui de 2005 sur « les acquis des élèves, pierre de touche de la valeur de l'école ? ». Il devient particulièrement nécessaire pour les inspecteurs de s'y référer aujourd'hui avec la mise en place actuelle dans les académies du PPRE, du socle commun de connaissances et de compétences, et du livret personnel de l'élève destiné à l'acquisition progressive de compétences.

Ce rapport a de nombreux mérites comme le précédent :

**FLASH** Snia-ipr N° 46

d'abord la précision dans la description chronologique et géographique des aléas de la notion de compétence que le rapport cherche à cerner avec rigueur. La Charte des programmes dès le 13-11-1991 a parlé de connaissances et de compétences. Mais de quoi s'agissait-il ? De tâches à accomplir qui étaient des compétences terminales.

Ce rapport très pédagogique analyse méthodiquement différentes acceptions de la notion de compétence et fait le point dans des encadrés

synthétiques sur ces caractéristiques.

Pas de compétence sans un cadre d'apprentissage et de situations prévues pour son évaluation, sans un ensemble de ressources à partir de situations contextualisées et diversifiées ; pas de compétence non plus sans situations d'évaluation qui s'intègrent à un parcours de formation avec des objectifs clairs. Ces compétences hiérarchisées, articulées entre compétences disciplinaires et compétences transversales,

déclinées en situations d'apprentissage doivent permettre leur progressive construction par l'élève.

Encore faut-il réussir à les mettre en place !

Un des intérêts de rapport a été de ne pas en rester à un analyse théorique mais d'enquêter dans différents pays qui ont expérimenté et testé l'apprentissage par compétence avec plus ou moins de bonheur : parfois, les notes ont été priées de revenir au plus vite par les familles qui n'y comprenaient rien ! L'excellent principe du Québec : « L'élève n'apprend pas pour évaluer ; il est évalué pour apprendre » n'a pas suffi à désarmer les parents d'élèves.

L'enquête présentée dans ce rapport comprend en outre une analyse très concrète des programmes et des pratiques des disciplines par rapport à cette notion de compétence : en EPS, les compétences structurent l'ensemble des étapes du processus de formation et d'évaluation et les SVT distinguent : I s'informer, Ra raisonner, Ré réaliser et C

communiquer. L'évaluation des capacités expérimentales (dites ECE) est désormais prise en compte au baccalauréat.

C'est une tout autre affaire pour les langues, les mathématiques, le français ou l'histoire. Nous renvoyons au rapport pour ce qui en est dit. Quelques exemples : quel est le sens exact du mot compétence dans le programme de mathématiques ? Et en français ? Les compétences disciplinaires y sont aussi transversales (par exemple, relever des informations) : la difficulté pour isoler des compétences et les hiérarchiser, les articuler entre elles est plus grande. On voit à quel point la compétence qui en soi n'est pas reliée à une seule discipline dépend pourtant du champ disciplinaire ou de la discipline.

La note peu fidèle, relative, peu explicite est un très mauvais instrument d'acquisition et une modalité de communication faussement objective qui met certains élèves en confrontation permanente à l'échec. La volonté de classer qui l'accompagne n'arrange rien. Les contrôles sont des

évaluations sommatives, des bilans. Les évaluations formatives très rares. Changer ces pratiques traditionnelles ancrées dans les esprits sera difficile : cela suppose une révision des programmes, l'élucidation des compétences, la clarification des procédures d'évaluation et une formation approfondie des enseignants et leur adhésion. Voilà qui demande du temps (ce n'est pas le plus facile de se donner le temps de mettre les choses en place méthodiquement) et de l'expérimentation dans chaque discipline.

Parents, élèves, enseignants sont concernés et doivent être formés et informés : travail de longue haleine où l'inspection a à prendre sa place dans ce contexte, une place essentielle.

Le mieux est donc de lire le rapport en entier : il en vaut la peine.

**A. Merlet IA-IPR Créteil**

\*\*\*

## PARLONS CHIFFRES

repérage Ph. Bonnerave

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0189.asp>

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 septembre 2007

**PROJET DE LOI de finances pour 2008**

## TITRE II : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008. PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

### Article 37 : Plafonds des autorisations d'emplois

Le plafond des autorisations d'emplois pour 2008, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est réparti comme suit :

DÉSIGNATION DU MINISTÈRE OU DU BUDGET ANNEXE	PLAFOND exprimé en ETPT
<b>I. Budget général</b>	<b>2 206 737</b>
Affaires étrangères et européennes	16 082
Agriculture et pêche	36 590
Budget, comptes publics et fonction publique	150 780
Culture et communication	11 865
Défense	426 429
Écologie, développement et aménagement durables	86 793
Économie, finances et emploi	16 365
<b>Education nationale</b>	<b>1 005 891</b>
Enseignement supérieur et recherche	150 207
Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement	609
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	190 570
Justice	72 094
Logement et ville	3 145
Santé, jeunesse et sports	7 044
Services du Premier ministre	7 550
Travail, relations sociales et solidarité	24 723

### Présentation, regroupée par ministère, des crédits proposés pour 2008 par programme (hors dotations)

Ministère / Programme	Autorisations d'engagement (€)	Crédits de paiement (€)
<b>Affaires étrangères et européennes</b>	<b>4 645 797 154</b>	<b>4 534 574 608</b>
<b>Agriculture et pêche</b>	<b>5 192 262 061</b>	<b>4 968 663 399</b>
<b>Budget, comptes publics et fonction publique</b>	<b>96 957 667 090</b>	<b>96 519 242 288</b>
<b>Culture et communication</b>	<b>3 049 048 697</b>	<b>2 928 231 050</b>
<b>Défense</b>	<b>47 518 069 805</b>	<b>48 065 016 305</b>
<b>Écologie, développement et aménagement durables</b>	<b>16 000 959 871</b>	<b>16 009 427 782</b>
<b>Économie, finances et emploi</b>	<b>58 955 037 361</b>	<b>57 573 444 694</b>
<b>Education nationale</b>	<b>58 012 374 185</b>	<b>58 000 601 232</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	16 660 680 025	16 660 680 025
Enseignement scolaire public du second degré	28 349 404 032	28 349 404 032
Vie de l'élève	4 004 189 437	4 004 189 437
Enseignement privé du premier et du second degrés	6 887 355 854	6 887 355 854
Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 110 744 837	2 098 971 884
<b>Enseignement supérieur et recherche</b>	<b>20 669 168 699</b>	<b>20 733 446 835</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	11 215 547 145	11 279 825 281
Vie étudiante	1 950 453 251	1 950 453 251
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 004 608 150	5 004 608 150
Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	1 220 812 427	1 220 812 427
Recherche spatiale	1 277 747 726	1 277 747 726
<b>Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement</b>	<b>678 290 021</b>	<b>638 590 021</b>
<b>Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales</b>	<b>16 090 879 263</b>	<b>15 449 849 233</b>
<b>Justice</b>	<b>7 305 717 440</b>	<b>6 519 392 402</b>
<b>Logement et ville</b>	<b>8 733 550 000</b>	<b>8 169 287 942</b>
<b>Santé, jeunesse et sports</b>	<b>1 893 261 960</b>	<b>1 892 073 557</b>
<b>Services du Premier ministre</b>	<b>1 723 242 303</b>	<b>1 609 264 786</b>
<b>Travail, relations sociales et solidarité</b>	<b>11 458 816 593</b>	<b>11 361 107 927</b>

Ces chiffres peuvent donner à réfléchir et à comparer où sont mis 'nos' deniers.

**L'ARTICLE INDEFINI**

repérage Ph. Bonnerave

Insee Première n°1158 - septembre 2007

**Un élève sur deux entrés en 6e en 1995 fait des études 10 ans plus tard**

Sylvie Lemaire (DEPP), Véronique Guyon et Fabrice Murat (Insee)

<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1158/ip1158.html#top>**7 % de sorties précoces, parfois accompagnées d'un diplôme**

Les parcours scolaires sont aussi très variés parmi ceux qui ne font plus d'études en mars 2005 (TABLEAU 3). Ainsi, 16 % d'entre eux, soit 7 % de l'ensemble de la cohorte, ont atteint au mieux la classe de 3<sup>e</sup> ou la 1<sup>re</sup> année de CAP-BEP ; plus du tiers a quitté l'école après une année terminale de CAP-BEP ; une faible part (un dixième des sortis) a interrompu ses études au lycée (en 2<sup>de</sup> ou en 1<sup>re</sup>). Enfin, les autres (38 %) sont parvenus au moins jusqu'en terminale : 14 % se sont arrêtés après avoir passé le baccalauréat professionnel, la même proportion à la fin d'une terminale générale ou technologique et 10 % ont suivi une ou deux années d'enseignement supérieur avant d'arrêter les études, obtenant pour certains un diplôme de niveau bac+2, le plus souvent un BTS.

Parvenir à un certain niveau de formation ne signifie pas obtenir le diplôme correspondant (TABLEAU 4). Au total, 17 % des élèves sortants, soit 8 % de la cohorte, n'ont obtenu aucun diplôme. Ce taux est plus élevé pour les élèves ayant atteint au mieux une 1<sup>re</sup> année de CAP-BEP (59 %), mais ces derniers sont quand même un certain nombre à obtenir le brevet en fin de collège, voire un diplôme plus élevé en cas de reprise d'études. La moitié des jeunes sortis juste après une terminale générale n'ont pas obtenu le baccalauréat, ce qui explique l'absence d'études supérieures.

**Tableau 3 : Un niveau de sortie final qui dépend fortement de celui atteint à la fin de l'école primaire**

Plus haut niveau d'études	3 <sup>e</sup> ou 1 <sup>re</sup> année de CAP-BEP	Année terminale de CAP-BEP	Second cycle long avant la terminale	Terminale professionnelle	Terminale technologique	Terminale générale	Études supérieures	Ensemble en %
<b>Sexe</b>								
Garçons	18	38	11	15	7	4	7	100
Filles	13	32	10	13	13	6	13	100
<b>Profession du chef de famille en 1995</b>								
Agriculteur	7	32	4	28	10	3	16	100
Artisan, commerçant	14	40	10	16	6	5	9	100
Cadre	8	16	14	9	19	14	20	100
Profession intermédiaire	9	27	13	13	14	8	16	100
Employé	19	32	13	12	11	4	9	100
Ouvrier	17	42	9	15	7	3	7	100
<b>Âge d'entrée en 6<sup>e</sup></b>								

10 ans ou moins	14	8	4	10	18	13	33	100
11 ans (âge normal)	10	26	13	16	13	7	15	100
12 ans ou plus	25	50	7	11	4	1	2	100
<b>Résultats aux évaluations de 6<sup>e</sup></b>								
Quartile supérieur	3	7	10	10	17	22	31	100
Troisième quartile	7	22	15	14	15	9	18	100
Second quartile	12	36	13	18	10	3	8	100
Quartile inférieur	26	48	7	12	5	0	2	100
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

**Lecture** : 18 % des garçons n'étant plus en études en mars 2005 ont atteint au mieux la classe de 3e ou la 1re année de CAP-BEP. **Champ** : jeunes entrés en 6e en 1995 et ayant fini leurs études avant mars 2005. **Source** : Depp-Insee, panel d'élèves entrés en 6e en 1995.

**Tableau 4 : Un jeune sur six sortis de l'école 10 ans après leur entrée en 6e n'a obtenu aucun diplôme dans l'enseignement secondaire**

en %

	Plus haut diplôme dans l'enseignement secondaire					
	Aucun diplôme	Brevet	CAP-BEP	Brevet de technicien, Brevet professionnel	Bac	Ensemble
3 <sup>e</sup> ou 1 <sup>re</sup> année de CAP-BEP	59	20	18	1	2	100
Année terminale de CAP-BEP	17	11	67	4	1	100
Second cycle long avant la terminale	10	23	56	8	3	100
Terminale professionnelle	0	1	22	11	66	100
Terminale technologique	4	21	14	10	51	100
Terminale générale	0	46	1	2	51	100
Études supérieures	0	0	0	0	100	100
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

**Lecture** : 59 % des jeunes entrés en 6e en 1995 et qui ont arrêté leurs études au mieux après la classe de 3e ou la 1re année de CAP ou de BEP n'ont obtenu aucun diplôme. **Champ** : jeunes entrés en 6e en 1995 ayant fini leurs études avant mars 2005. **Source** : Depp-Insee, panel d'élèves entrés en 6e en 1995.

**FLASH** Snia-ipr N° 46

\* \* \*

**L'ARTICLE INDEFINI**

Repérage Ph. Bonnerave

vousnousils.fr du lundi 1 octobre 2007

[http://www.vousnousils.fr/page.php?P=data/ca\\_vous\\_parle/l\\_invite/&key=itm\\_20070927\\_104237\\_yannick\\_bodin\\_mettre\\_fin\\_au\\_d\\_e\\_l.txt](http://www.vousnousils.fr/page.php?P=data/ca_vous_parle/l_invite/&key=itm_20070927_104237_yannick_bodin_mettre_fin_au_d_e_l.txt)

L'invité du vendredi 28 septembre 2007 : Yannick BODIN

**YANNICK BODIN : « METTRE FIN AU « DELIT D'INITIE » DES CLASSES PREPAS »**

**L'élite reproduit l'élite, cette thèse chère à Bourdieu illustre parfaitement le fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles. Un rapport du sénat<sup>1</sup> vient de pointer la faible diversité sociale au sein de « LA VOIE ROYALE ». Yannick Bodin<sup>2</sup>, rapporteur de la mission, propose des solutions pour démocratiser ces fabriques à élites.**

**Quelles sont les principales conclusions de ce rapport ?**

Après une quarantaine d'auditions et des déplacements sur le terrain, nous avons constaté un grave problème d'endogamie des élites françaises. En effet, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ne sont pas socialement diversifiées. Aujourd'hui, elles regroupent 54% des jeunes issus de milieu favorisé. Une surreprésentation qui ne se retrouve dans aucune autre filière de l'enseignement supérieur. Ainsi, 30% des bacheliers avec mention intègrent une classe prépa quand ils sont enfants d'enseignant ou proviennent d'un milieu supérieur, 12% quand ils sont issus de milieu populaire. Alors que la « colonne à distiller » agit déjà en amont et se renforce tout au long du parcours scolaire, le phénomène s'accroît en classes prépas, où il s'opère une véritable panne de l'ascenseur social.

**Qu'en est-il de la répartition des classes prépas sur le territoire français ?**

Il y a clairement un problème de répartition : 21 départements ne possèdent aucune classe prépa. On peut parfois parcourir jusqu'à 100km sans en rencontrer une seule ! Le monde rural est mis à l'écart. Alors que Paris regroupe 18% des classes prépas, et qu'un étudiant sur 3 est scolarisé en Ile-de-France. Rappelons que 4000 places de prépas restent inoccupées. Il n'y a donc pas un problème de places mais bien de « géographie » des classes prépas.

**Que préconise la mission pour réduire ces inégalités sociales ?**

Nombre d'élèves issus des milieux défavorisés pensent que ce n'est pas pour eux. Pour lutter contre ce phénomène d'autocensure, nous proposons d'améliorer l'information des élèves sur l'éventail des possibilités, tout en démystifiant la classe prépa. Le second axe, c'est le suivi des élèves, avec la généralisation du tutorat dès la seconde par un étudiant parrain ou un enseignant référent. Il faut également lever les handicaps financiers, en révisant le système de bourses (moduler les frais de scolarités, mettre en place une caution publique de prêts...), mais aussi, et j'insiste là-dessus, lutter contre le problème de logement. Une place dans une école prépa doit être accompagnée d'une clef pour un logement. Nous préconisons à ce titre de développer les internats. Enfin, le système de notation est lui aussi à revoir : un 5/20 peut avoir des conséquences désastreuses sur la psychologie de l'enfant. Et que dire des notes négatives... Voici un aperçu de nos propositions dont l'objectif est de mettre fin à ce « délit d'initié ».

**Quel rôle peut jouer l'enseignant ?**



Pour que les élèves des milieux défavorisés osent les classes prépas, encore faut-il qu'ils soient informés et orientés vers ces filières. Sur cette question, il y a de gros efforts à fournir. L'aide à l'orientation doit être inscrite au titre des missions des professeurs de collège et de lycée et intégrée dans leur formation. Ayant été moi-même enseignant, je sais que mon métier a profondément changé entre le début et la fin de ma carrière. Il faut accepter que son métier bouge. Et quand un élève vous pose des questions sur son orientation, vous devez pouvoir l'aider et le renseigner. Sinon, vous ne faites pas votre boulot !

### **Les expérimentations engagées par les grandes écoles, à l'image de Sciences-Po et son concours ouvert aux ZEP ou de la classe prépa d'Henri IV dédiée aux élèves boursiers, n'ont donc pas montré leur efficacité ?**

La mission tient à féliciter ces initiatives qui se sont multipliées ces dernières années. Elles ont créé un vent d'optimisme pour les élèves qui en bénéficient. Mais le risque d'engendrer de nouvelles inégalités existe : ces actions n'ayant qu'un impact local, elles ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins du territoire. Notre but n'est pas d'émettre un quelconque jugement sur la qualité de ces différents dispositifs. Tous ont bien sûr leurs côtés positifs, mais nous avons aussi constaté leurs limites. Il faudrait que l'Etat s'engage à faire une évaluation de ces expérimentations, pour qu'un ou plusieurs modèles puissent être généralisés.

**PROPOS RECUEILLIS PAR LISE BOLLOT**

(1) [Rapport](#) de la mission d'information sur la diversité sociale et l'égalité des chances dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles, rendu public le 25 septembre.

(2) Yannick Bodin est sénateur PS de la Seine-et-Marne et membre de la commission des affaires culturelles.

\* \* \*

## **L'ARTICLE INDÉFINI**

repérage Ph.Bonnerave

**LA LETTRE DE L'EDUCATION**, supplt au n°572, 15 octobre 2007

### **DOSSIER : les maux de la condition enseignante**

En rapport avec la *commission Pochard* à l'œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre, ce dossier qui traite de la *condition enseignante* comprend les intertitres suivants traités chacun en deux sous-paragraphes (Constat et Pistes) :

Définition du métier, Salaire, Conditions de travail, Début de carrière, Bivalence,

**Évaluation**, Formation initiale, Mobilité.

Nous citerons in extenso le § qui touche à notre activité cardinale.

### **EVALUATION**

**Constat.** « Elle devrait être un outil privilégié pour gérer les carrières et les promotions des professeurs, réclamait déjà le rapport Thélot de 2004, le fondement de la reconnaissance de leur travail. » C'est loin d'être le cas avec le système actuel, fondé depuis 1972 sur une double notation, administrative – par les chefs d'établissements, sans aucun poids – et pédagogique – par les inspecteurs d'académie –, qui suscite l'insatisfaction générale. Injuste dans son fonctionnement avec des critères d'évaluation flous et hétérogènes, des rythmes d'inspection dissemblables, « il laisse exister des différences sensibles de rémunération selon les échelons, et du coup des inégalités difficiles à justifier », explique le sociologue

**FLASH** Snia-ipr N° 46

Pierre Merle. S'ajoute à cela une inefficacité criante, selon le Haut Conseil de l'évaluation de l'école, puisqu'il s'avère « *sans effet sur les pratiques individuelles et collectives des enseignants* ». Formaliste et infantilisant, « *le système ne sert qu'à préserver un mode de gestion bureaucratique* », estime l'ancien recteur Claude Pair. Et, dans les faits, « *la carrière ne se fait pratiquement qu'à l'ancienneté et en fonction du rang de sortie au concours* ».

**Pistes.** Dans son rapport, Xavier Darcos propose que le chef d'établissement, principal évaluateur des personnels, attribue les primes aux professeurs qui auraient conduit « *avec succès à leur terme des projets pédagogiques ou éducatifs* », « *les corps d'inspection [n'intervenant] dans l'évaluation des personnels que dans quelques cas précis : manquement grave, excellence et promotion* ». la résistance sera forte non seulement de la part des inspecteurs, qui veulent préserver leur pré carré en conservant le note pédagogique, mais aussi des syndicats, pour lesquels le système actuel est la garantie de l'indépendance de l'enseignant par rapport aux chefs d'établissement. D'autres pistes existent, comme la production d'un rapport d'activité tous les trois ans par l'enseignant servant de base à un entretien avec une commission paritaire un peu comme à l'université, proposée en 1999 par l'inspection générale. Dans le même esprit, l'inspecteur général Jean-Pierre Obin préconise deux évaluations : l'une formative, par les inspecteurs, sans aucune conséquence sur la carrière ; l'autre de promotion, environ cinq fois dans une carrière, où tous les pans de l'exercice du métier de l'enseignant feraient l'objet de regards croisés.

\* \* \*

## QUEL RAPPORT ?

repérage Ph. Bonnerave

### Renforcer les incitations à une meilleure performance du système éducatif en France

OCDE - DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DOCUMENT DE TRAVAIL No. 570 par Paul O'Brien, 40 pages.

Les Documents de travail du Département des Affaires économiques sont disponibles sur notre site Internet :

[www.oecd.org/eco/documentsdetravail](http://www.oecd.org/eco/documentsdetravail)

#### RÉSUMÉ

*Le système éducatif français a des performances partagées. Les bons résultats généraux de l'éducation pré-scolaire et élémentaire contrastent avec des universités publiques sous-financées où le taux d'abandon est élevé alors que coexistent, parallèlement, des institutions d'enseignement supérieur très performantes pour les élites. La formation initiale, en particulier l'enseignement secondaire et les universités, ainsi que les politiques du marché du travail elles-mêmes, ne parviennent pas toujours à améliorer de manière significative l'insertion professionnelle d'une partie importante des jeunes. Si une partie de la gestion de l'éducation a été décentralisée, les institutions du système éducatif elles-mêmes n'ont en général qu'un degré très limité d'autonomie. Le système d'évaluation des performances et d'incitation doit être revu.*

Ce document de travail est en rapport avec l'*Étude économique sur la France* de l'OCDE de l'année 2007

([www.oecd.org/eco/survey/france](http://www.oecd.org/eco/survey/france)), et est également disponible en anglais, avec le titre :

Enhancing incentives to improve performance in the education system in France.

#### Conclusions et recommandations (p. 32-34)

La législation française confie au système éducatif un certain nombre de missions de nature économique : créer un capital humain, préparer les jeunes au marché du travail, réduire les inégalités. Il n'est pas simple d'évaluer la mesure dans laquelle elle y parvient, étant donné que les résultats correspondants, comme la productivité et le taux de croissance, le chômage et les

**FLASH** Snia-ipr N° 46

salaires, ainsi que leur distribution, dépendent également d'un grand nombre d'autres politiques.

Le taux élevé de chômage des jeunes résulte peut-être de leur mauvaise préparation au marché du travail, mais il est dû aussi au salaire minimum trop élevé et à la législation de protection de l'emploi. Il se peut en outre qu'il tienne à la réticence des jeunes à prendre un emploi subalterne de peur d'être piégés au bas de l'échelle sur le plan professionnel. Ce dernier facteur est peut-être lié à son tour à l'importance excessive que les employeurs accordent aux diplômes officiels, tant dans leurs décisions de recrutement que dans celles concernant la progression des carrières, au détriment des mesures des performances et des résultats obtenus dans l'emploi ; le déroulement des carrières des enseignants eux-mêmes en témoigne, par exemple. Bien que la hausse de la productivité globale en France ait été modeste, le niveau de la productivité horaire est relativement élevé, ce qui donne à penser que la création de capital humain est importante, même si la répartition de celui-ci est inégale et que sa production et son utilisation pourraient être plus efficaces.

En ce qui concerne les inégalités, il est très difficile de dire dans quelle mesure le système parvient à les réduire. Certains aspects du système éducatif, la carte scolaire et une affectation des enseignants centralisée, par exemple, sont manifestement conçus pour tenter d'imposer l'égalité de traitement. Les travaux que nous avons cités suggèrent que la France, du moins comparée à un petit nombre d'autres pays, ne fait pas beaucoup mieux que les autres pays pour limiter la transmission des inégalités. D'autres facteurs, le fait que l'on tolère l'existence de lycées d'élite, les ressources consacrées aux classes préparatoires, l'importance attachée au classement des étudiants dans des établissements où seule une infime proportion d'étudiants peut être admise, projettent l'image d'un système dont la motivation est de repérer, puis de privilégier la minorité qui réussit.

Ces difficultés d'évaluation et l'antagonisme latent entre les objectifs incitent à privilégier les réformes qui sont destinées à mieux faire coïncider les incitations avec les performances et les résultats souhaités dans les recommandations d'action figurant ci-dessous. Nombre de ces recommandations figurent déjà dans des rapports nationaux, comme ceux de la Cour des comptes, et les audits de certaines composantes du système éducatif.

### **Encadré 2. Recommandations concernant l'éducation**

#### **Enseignement secondaire**

Introduire des mesures des performances de l'enseignement secondaire basées sur la véritable « valeur ajoutée », tant dans le premier cycle que dans le deuxième cycle du secondaire. Ces mesures devraient servir à établir des critères de performance des établissements scolaires, auxquels les chefs d'établissement et l'inspection de l'enseignement se référeraient explicitement.

Les chefs d'établissement devraient se voir confier la responsabilité directe de préserver et d'améliorer les performances compte tenu de ces critères, une large autonomie leur étant accordée pour recruter le personnel enseignant et les autres personnels. Si l'autonomie et la responsabilité individuelles des établissements ne sont pas accrues, il faut fournir aux autorités éducatives compétentes au niveau local, régional ou national des incitations et des moyens pour agir promptement dans les établissements qui ont de mauvais résultats.

Modifier le système d'avancement, qui rétribue les enseignants plus expérimentés en leur versant le même salaire quel que soit le lieu où ils choisissent d'enseigner. Offrir aux enseignants expérimentés des incitations plus importantes pour qu'ils restent ou s'installent dans les secteurs où l'on a besoin de leur expérience, mais en modulant leur salaire ou leur charge d'enseignement en fonction de l'emploi considéré, non en leur accordant des échelons pour leur avancement.

Les ressources supplémentaires allouées aux zones ayant des besoins particuliers devraient, dans la mesure du possible, être réparties en fonction de critères communs prenant en compte les besoins pertinents, essentiellement établissement par établissement plutôt qu'en fonction de zones géographiques. La structure ZEP des zones d'éducation prioritaire pourrait être maintenue aux fins de coordination et d'échange d'informations.

Préciser les règles applicables à la carte scolaire et les appliquer partout. Si le choix parental n'est pas la règle car il engendre des inégalités, les parents bien renseignés ne devraient pas avoir la possibilité de l'exercer. Si, en revanche, il doit être institué, la démarche devrait être claire et accessible à tous ; d'autres réformes profondes visant à garantir la flexibilité de l'offre, l'octroi de crédits budgétaires appropriés et l'autonomie des établissements seraient nécessaires.

### **Enseignement supérieur**

Instituer une orientation plus rigoureuse en vue de l'entrée à l'université au début de la dernière année de lycée et faire en sorte que l'offre de formation permette aux jeunes d'aller là où ils ont le plus de chance de réussir. À plus long terme, les bacheliers ne devraient pas avoir le droit de s'inscrire gratuitement à l'université pour étudier la discipline de leur choix, quelle qu'elle soit, si l'université considère que la probabilité qu'ils échouent la première année est très grande. Développer les modèles des IUT et des STS qui donnent de bons résultats, y compris l'accent mis sur les liens avec les employeurs à condition qu'ils respectent leur mission d'origine.

Afin de pouvoir accorder des financements plus importants à l'enseignement supérieur et améliorer la répartition des ressources, augmenter les droits de scolarité, en fonction du coût des prestations fournies. Mettre en place à l'échelle nationale un système de financement à remboursement contingent à destination des étudiants, avec un remboursement par prélèvements fiscaux sur les revenus à venir. Un système de bourses liées au niveau de ressources pourrait compléter le système de prêts. Les aides, quelles qu'elles soient, ne devraient être accordées que pour une durée limitée, équivalant au maximum à la durée normale du cursus, et être plafonnées, afin de décourager le redoublement.

Réfléchir aux raisons justifiant les règles distinctes s'appliquant aux grandes écoles. Ces dernières devraient aussi délivrer des diplômes s'inscrivant dans le cadre de Bologne, qui dans bien des cas pourraient également être proposés par les universités. Les grandes écoles devraient alors recruter leurs candidats aussi bien parmi les titulaires de diplômes de premier cycle universitaire que dans les classes préparatoires.

Le management des établissements d'éducation supérieure devraient bénéficier d'une autonomie (comme le recommande la Cour des comptes), tant dans la gestion des ressources financières que dans celle du personnel et dans le recrutement, afin d'élargir l'éventail des formations qu'elles proposent et d'être tenu responsable des résultats.

### **Formation des enseignants**

Dans la formation des enseignants, il faudrait insister davantage sur les compétences nécessaires en classe, en particulier celles requises pour prendre en charge des classes hétérogènes. À côté des enseignants sélectionnés pour leur connaissance approfondie d'une seule discipline, certains enseignants pourraient être sélectionnés et formés pour enseigner plus d'une discipline afin d'introduire plus de flexibilité dans l'affectation des enseignants.

### **Recherche en éducation**

Continuer à enrichir le large corpus de dossiers d'information et d'études déjà fourni par le ministère de l'Éducation. Les indicateurs et les analyses devraient porter sur tout l'éventail des établissements d'enseignement, et non uniquement sur ceux qui relèvent du ministère de l'Éducation. Encourager les chercheurs indépendants à utiliser ces bases de données. Poursuivre et développer la participation de la France aux exercices de collecte de données et à l'analyse au niveau international, en vue des comparaisons de l'OCDE et d'autres comparaisons internationales.

\* \* \*

## Les Ecoles de la 2<sup>me</sup> Chance

Rassemblement européen – 25-28 septembre 2007 – Châlons en Champagne

400 jeunes (150 de France) venant de 9 pays européens : France, Espagne, Italie, Allemagne, Angleterre, Irlande, Danemark, Suède, Pologne ; 60 formateurs ; 40 encadrants.

1 thème : l'acquisition de **compétences** comme moyen de lutte contre la **discrimination** professionnelle

3 jours d'**ateliers professionnels et réflexifs** pour les jeunes + activités sportives et culturelles et parallèlement des **ateliers pédagogiques** pour les formateurs,

1 journée de **colloque** pour conclure.

3 demi-journées de 5 ateliers pédagogiques. Intervenants de diverses nationalités européennes.  
3 thèmes :

- les origines de l'exclusion et les politiques d'insertion
- quels types d'emplois pour les jeunes exclus ?
- le rôle de l'entreprise dans l'insertion professionnelle des jeunes non-qualifiés.

4<sup>e</sup> jour en matinée, le colloque reprend les deux premiers thèmes sous forme de deux tables rondes. En après-midi, moment fort, des jeunes de 16 à 25 ans viennent parler avec leurs mots de leur exclusion, de leur 2<sup>ème</sup> chance, de leur projet.

Pour mieux connaître les E2C, on se reportera au site Web :

<http://www.fondatione2c.org/srt/e2c/home>

On lira en page d'accueil, sous la plume de madame Edith CRESSON, présidente de la Fondation des Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance :

Pour aider à l'intégration professionnelle et sociale durable des jeunes sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi, j'ai voulu imaginer un dispositif innovant.

En 1997 alors que j'occupais la fonction de commissaire européen, j'ai créé les Ecoles de la Deuxième Chance.

Cette idée a rencontré un vif succès auprès des élus locaux (maires, présidents de région, présidents de conseils généraux). (...)

Pour les jeunes sortis du dispositif, le taux de sortie positive, soit vers une formation qualifiante soit vers l'emploi, s'établit à 65 %. (...)

C'est Mme Cresson qui a ouvert le colloque du 28 septembre. Elle a rappelé qu'il y avait au bout de 8 ans de fonctionnement une quarantaine d'écoles en France, que 4 ou 5 s'ouvriraient d'ici la fin de l'année. Celle de Paris XX<sup>e</sup> vient d'être inaugurée fin septembre. Le candidat à l'élection présidentielle a reconnu qu'une telle école aurait sa place dans chaque département.

Qui sont ces « **jeunes sortis du système éducatif** » ?

**FLASH** Snia-ipr N° 46

Pour ce qui est de la France, et pas forcément d'autres pays européens faisant partie du réseau E2C, ces jeunes doivent avoir quitté l'école de la 1<sup>ère</sup> chance, comme certains se plaisent à l'appeler, depuis au moins une année avant de postuler pour une 2<sup>ème</sup> chance. Lors du colloque, une élue locale en est même venue à regretter que l'on doive recourir à des écoles de la 2<sup>ème</sup> chance... C'était, entre les lignes, un coup de patte à l'Education nationale qui ne sait trouver en elle-même une pédagogie suffisamment diversifiée ou des procédures de remédiation suffisamment individualisées pour être en mesure de traiter à l'interne ceux qu'elle exclut tout bonnement en opérant le « tri » que certains sociologues lui reprochent de conduire ne serait-ce qu'inconsciemment. L'École et ses enseignants sont perçus par certains comme ayant sa part dans un « empilement de discriminations » que l'enfant apporte à l'école sans que celle-ci puisse faire autre chose qu'en ajouter. S'il demande à être nuancé, ce discours qui reste parfois dans l'implicite mérite bel et bien d'être entendu. Heureusement, le discours généralement tenu par les jeunes eux-mêmes et les éducateurs qui les portent vers l'insertion professionnelle se concentre surtout sur la chance, même deuxième, qui leur est offerte de repartir dans la vie. Les témoignages des jeunes criants de vérité soulignent ce besoin de 'soutien' « après avoir bouzillé ma première chance » dira un jeune néerlandais. A ce titre, les ateliers pédagogiques ont souligné l'effet très positif d'un double tutorat exercé de manière concertée dans l'école et dans l'entreprise. Je citerai enfin ce jeune de Marseille (où a démarré le travail des E2C) qui a « dormi deux ans dans la rue », avant désintoxication, remise sur pied, entrée à l'école et découverte d'une ambiance, d'un climat lui permettant de « réaliser le gâchis qui a pu m'arriver, le potentiel que j'avais sans avoir pu l'exploiter ».

S'il est peu productif d'accuser ou de culpabiliser, on ne manquera pas d'apprécier la pertinence du concept des E2C et la très haute qualité humaine et sociale du travail qui s'y accomplit. Le prochain Rassemblement européen des E2C est prévu en 2008 à Dublin sur le thème de l'intégration.

**Compte-rendu de Ph. Bonnerave**

\*\*\*

## L'ARTICLE INDÉFINI

repérage Ph.Bonnerave

**CHAGRIN D'ÉCOLE** Daniel PENNAC Gallimard 2007, prix Renaudot. 305 pages 19 €.

pp 41-42, section I, chapitre 11 intégral.

A tous ceux qui aujourd'hui imputent la constitution de bandes au seul phénomène des banlieues, je dis : vous avez raison, oui, le chômage, oui, la concentration des exclus, oui, les regroupements ethniques, oui, la tyrannie des marques, la famille monoparentale, oui, le développement d'une économie parallèle et les trafics en tout genre, oui, oui, oui... Mais gardons-nous de sous-estimer la seule chose sur laquelle nous pouvons personnellement agir et qui, elle, date de la nuit des temps pédagogiques ; la solitude et la honte de l'élève qui ne comprend pas, perdu dans un monde où tous les autres comprennent.

Nous seuls pouvons le sortir de cette prison-là, que nous soyons ou non formés pour cela.

Les professeurs qui m'ont sauvé – et qui ont fait de moi un professeur – n'étaient pas formés pour ça. Ils ne se sont pas préoccupés des origines de mon infirmité scolaire. Ils n'ont pas perdu de temps à en chercher les causes et pas davantage à me sermonner. Ils étaient des adultes confrontés à des adolescents en péril. Ils se sont dit qu'il y avait urgence. Ils ont plongé. Ils m'ont raté. Ils ont plongé de nouveau, jour après jour, encore et encore... Ils ont fini par me sortir de là. Et beaucoup d'autres avec moi. Ils nous ont littéralement repêchés. Nous leur devons la vie.

*Un peu de détente ?*

**Grille n°7**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II				■						
III										
IV				■						
V						■				
VI		■						■		
VII					■	■				
VIII								■		
IX				■						
X								■	■	
XI										

**HORIZONTALEMENT**

I. Attitré, le fonctionnaire. II. Capitale au Capitole! Trois fois sept, par exemple. III. Pas qu'un petit peu! IV. Parfois bête, parfois angélique. Tant qu'il y a de la vie... V. A lire à l'envers sur écran. Débris de lunette. VI. Arrondit les angles. Possessif inversé. VII. Suce et pique. Muse (et pique?) VIII. Inversé : tomba sur le poil (d'un lama?). Participe. IX. Pas ailleurs. Pas les plus jeunes. X. Grosse peur, mais rétrospective. XI. Spécialistes de la mise en boîte, en quelque sorte.

**VERTICALEMENT**

*Solution Grille n°6*

1. Régime qui met les masses au régime...
2. Palindrome de voyelles. Ça ne fait pas beaucoup...
3. Wagner eut beau se mettre en quatre, il s'en est tenu au singulier, lui.
4. Fit son trou. Tatouille en fit un grand chef...
5. Des belles bien troublées... Peut être public, naturel, immobilier...
6. Dieu de la guerre. Pendant la guerre, salut qui fit fureur (de bas en haut).
7. Néanmoins titulaire.
8. Oui, il est long, ce voisin du colon.
9. Telle certaine évacuation.
10. Entrejambes plutôt meublants.

**Le parisin**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	S	U	P	E	R	L	A	T	I	F
II	O	R	■	M	A	L	M	E	N	A
III	U	N	I	R	■	L	U	N	D	I
IV	S	E	M	E	S	■	I	T	E	N
V	P	■	■	D	E	S	S	A	P	E
VI	A	T	R	O	C	E	■	T	E	A
VII	Y	A	N	N	■	D	J	I	N	N
VIII	E	G	■	A	M	■	■	V	D	T
IX	R	A	L	L	O	N	G	E	A	I
X	A	D	H	E	R	E	R	■	N	S
XI	S	A	U	M	O	N	E	T	T	E

**ASSEMBLEE GENERALE DU SNIA-IPR**

**LYCEE HENRI IV**

**LE 23 JANVIER 18H**

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-*ipr*** (2007-2008)

*Destinataire* : - de préférence, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)  
- sinon, le trésorier national : J.F. LE BORGNE 4 rue aux Ligneaux 45000 ORLEANS

*Adhérent* : Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.  
NOM et Prénom : .....  
IA-IPR de (spécialité/discipline) : .....  
ACADEMIE : .....

(1) ADHÈRE / RENOUELLE MON ADHÉSION au **Snia-*ipr***.

*Votre cotisation* : montant fixé par l'A.G. du 3/12/2005 (annuaire compris)

(2) *Membre actif*, je verse la somme de 50,00 €.  
(2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de 20,00 €.  
(2) *Membre détaché* je verse la somme de 20,00 €.  
(2) *Membre retraité*, je verse la somme de 20,00 €.  
(2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de .....

(2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash- **Snia-*ipr*** (7,50 €).

(2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

*Votre chèque* :

- de préférence, à l'ordre du délégué académique du **Snia-*ipr***, Mme/M.

- sinon, à l'ordre du **Snia-*ipr*** avec envoi direct au trésorier :

J.F. LE BORGNE 4 rue aux Ligneaux 45000 ORLEANS

*Vos coordonnées personnelles* : (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-*ipr***

(2) *mon adresse personnelle* : .....

.....  
.....

(2) *mon adresse électronique* : .....

(2) *mon n° de tél. personnel* : .....

(2) *mon n° de fax personnel* : .....

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation.

FICHEADH.DOC 2006